

Initiatives ministérielles

Ces gens sont confrontés non seulement à la perte de quelque 70 ou 80 \$ par mois, mais également à des mesures très restrictives et très dures aux termes desquelles on ne peut quitter son emploi sans une justification.

Il y a toutes sortes de raisons tout à fait légitimes pour lesquelles les gens quittent leur emploi et ils sont déjà fortement pénalisés, puisqu'ils sont assujettis à une période d'attente de 12 semaines et le reste.

• (1830)

Je regardais justement les chiffres sur le nombre de personnes qui quittent leur emploi. En septembre 1988, au plus haut du cycle économique, plus de 31 000 Canadiens ont quitté leur emploi. En septembre 1990, ce chiffre était tombé à 26 000. En septembre 1992, il n'était plus que de 16 700.

Il est question en l'occurrence d'une main-d'oeuvre de 11 ou 12 millions de personnes et il y a toutes sortes de situations familiales, de problèmes de santé ou de travail qui peuvent inciter des gens à quitter leur emploi; cela ne me semble pas un chiffre extrêmement élevé et, pourtant, on place l'employeur dans une position extrêmement forte. Il peut dire à ses employés qu'il les exploite peut-être, mais que, s'ils en ont assez et s'ils quittent leur emploi, ils n'auront pas droit à des prestations d'assurance-chômage.

On doit faire preuve d'une certaine civilité dans l'administration du programme d'assurance-chômage. Il s'agit du plus important programme au Canada, puisqu'il représente 22 milliards de dollars. Manifestement, il est possible de ne pas donner tous les pouvoirs à l'employeur. On doit parvenir à un certain équilibre; si une personne quitte son emploi pour des raisons de famille, pour des problèmes au travail ou pour une autre raison, il est normal qu'elle soit pénalisée, mais, aux termes des dispositions du projet de loi C-113, on donne tous les pouvoirs à l'employeur, ce qui est tout à fait injuste.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire clairement ce que je pense de ce projet de loi.

Je voudrais tout d'abord parler de la situation générale. En l'occurrence, le gouvernement continue de faire ce qu'il a fait à propos d'un certain nombre d'autres questions, c'est-à-dire leurrer les Canadiens.

Le gouvernement tente en fait de réussir une double opération; il essaie de leurrer deux groupes, d'abord les

Canadiens en général, et ensuite les travailleurs eux-mêmes. Je vais vous expliquer.

Vous vous rappellerez que durant la crise constitutionnelle, le gouvernement a tenté d'amener les gens à voter oui en leur faisant peur. Vous vous rappellerez aussi que durant le débat sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, il a utilisé le même genre de tactique. Il n'a toujours pas appris sa leçon.

Que fait-il en l'occurrence? Pourquoi est-ce que je dis qu'il lance de la poudre aux yeux aux Canadiens? C'est parce qu'il exploite les craintes des Canadiens, les craintes que certains ne profitent effectivement du système actuel, et cela est vrai, mais ils sont très, très peu nombreux à le faire. Il exploite le sens de l'équité des Canadiens qui ne veulent pas qu'on profite indûment du système.

Le gouvernement essaie de faire croire qu'il y a beaucoup de gens qui profitent du système et qui coûtent aux contribuables canadiens des millions de leur argent durement gagné, mais nous savons que ce n'est pas vrai.

Nous savons également, à en juger par la mesure à l'étude, que le gouvernement n'a rien appris depuis huit ans et plus qu'il est au pouvoir.

[Français]

C'est malheureux, monsieur le Président. C'est très, très malheureux. Mais on fonde cette approche, cette tactique qu'on a utilisée ailleurs pour essayer d'exploiter les peurs, les sentiments des Canadiens. Mais cela ne marchera pas.

[Traduction]

Je vais vous dire pourquoi cela ne donnera pas de résultats. Voyons ce qu'ont dit certains observateurs. Dans un éditorial de *La Presse* du 25 janvier, Alain Dubuc commentait le projet de loi pour finir par le condamner en ces termes parce qu'il ne tenait pas compte des zones grises: «Le projet de loi, dans sa forme actuelle, est inhumain.»

Or, certains diront que le projet de loi a été modifié, mais il ne l'a pas été suffisamment pour le rendre acceptable. Je tiens à dire bien clairement que nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons que ceux qui ne veulent pas travailler en subissent les conséquences. Nous ne voulons pas leur faire la vie belle. Nous voulons qu'ils fassent leur part dans la société, mais nous ne croyons pas que ce soit la façon de s'y prendre.

• (1835)

Permettez-moi de citer quelqu'un d'autre. Claude Forget, qui a dirigé l'étude, remet en question les mesures conservatrices, les qualifiant de mauvais calcul politique, de geste vain du point de vue économique, de perte de temps et de crédibilité politique. Voilà ce que dit M. Forget de ce projet de loi. Ce ne sont pas les propos de Ron Duhamel,